

ABONNEMENTS :

(ENVOYÉS FRANCO)

6 mois : (à titre d'essai) 1.25
1 an : 2.25

ÉTRANGER :
Franchise postale en plus

Travail

Les manuscrits non signés ne sont pas insérés.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Le cœur des malheureux n'espère qu'en tremblant. LENSIERE

ORGANE OFFICIEL
de L'UNION DES SYNDICATS INDÉPENDANTS de la Province de Liège

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
MAISON DES SYNDICATS
Rue de la Loi, 29, Liège

SOMMAIRE

1. L'Unité Ouvrière. — 2. Utilité d'être syndiqué. — 3. Aux Travailleurs. — 4. Le Sens de l'Orientation. — 5. Maintien de la journée des 8 heures. — 6. Mise au point. — 7. Si vraiment nous pouvions entendre. — 8. Gaspillage dans l'industrie. — 9. Le coût de la vie à Vienne et à Paris. — 10. Une enquête sur la loi des 8 heures. — 11. Ex loitation et privilège. — 12. Autour d'un conflit. — 13. Les parasites. — 14. La vie sociale. — 15. L'organe fédéral. — 16. Une séance. — 17. Aux camarades d'atelier. — 18. Aux ateliers Libert. — 19. Guerre à la guerre. — 20. Guerre ou conflit.

AVIS

Nos lecteurs remarqueront que la présente édition porte le **numéro 11 bis**. Ceci afin de rétablir la série de nos éditions dont le numérotage du mois d'Avril a été erroné

L'Unité Ouvrière

En présence de l'attitude agressive du patronat belge contre les salaires, les syndicats chrétiens font montre d'une virilité et d'une ténacité que notre confrère « Le Peuple » ne peut s'empêcher d'en faire la remarque. Pour notre part, nous avons signalé l'agitation qui se manifestait dans les groupements syndicaux des ouvriers chrétiens, les ordres du jour adoptés dans les congrès contre les magnats de l'industrie sidérurgique, métallurgique et autres qui voudraient nous replonger dans l'affreuse détresse d'antan, car on se rappelle que la Belgique était loin d'être un pays de cocagne pour les travailleurs. Dans tous les milieux ouvriers, d'une façon générale, les mêmes gestes de colère et d'indignation se révèlent et pour peu que l'intransigeance patronale continue à nous exacerber, un sursaut de révolte pourrait bien se marquer dans tous le prolétariat organisé. Alors, tant pis, s'il y a de la casse, les exploités l'auront voulu, et ce n'est pas encore les « unions civiques » qui pourraient arrêter ce mouvement, s'il devenait général.

Vous souvient-il de l'élan qui se produisit en 1914 dans tout le peuple belge, sans distinction de classe, d'opinion ou de parti, et particulièrement chez les enfants de la classe prolétarienne, pour empêcher la violation du sol patrial? Au même instant les sentiments si divers qui animaient notre race, d'habitude si paisible et laborieuse, se turent pour offrir à « l'ennemi barbare » un front unique contre lequel la puissance du militarisme prussien vint s'écraser et fut vaincu, après quatre années d'un suprême effort. Ceux qui restèrent au pays ne résistèrent pas moins vaillamment à l'ambiance démoralisante de l'occupant, souffrant toutes les affres de la dénutrition pour conserver intactes nos libertés, notre indépendance, gardant au cœur l'espoir d'un meilleur lendemain.

Soutiendrez-vous que seul l'esprit nationaliste soutenait ces masses pendant la grande épopée? Erreur, un seul et même sentiment prédominait: ne pas admettre le régime de la barbarie et le retour à l'esclavage.

Les années passèrent avec la série de misères noires. Après le carnage, on fit taire encore nos scrupules pour répondre à l'appel de la « restauration nationale ». On se mit au travail, résolument, ardemment, et

aujourd'hui « les plus puissants qu'chiers » voudraient nous remettre à la portion congrue de la subsistance.

Et tout cet héroïsme, cette abnégation de soi-même, le sacrifice de cinq années de privation, n'aurait servi qu'aux intérêts d'une caste et pour nous retrouver gros-jean comme par devant? Ah! non, n'est-ce pas?

De cette intransigeance patronale, de cet égoïsme des dévoreurs de dividendes, il y a pour nous, syndicalistes, une leçon à retenir, une psychologie qui doit nous amener à la réflexion.

Les syndiqués chrétiens nieront-ils encore la lutte de classe?

Elle me paraît suffisamment étalée dans son hideux antagonisme que pour ne plus en douter. Ce serait nier l'évidence. Cherchons un terrain d'entente. N'est-il pas grand temps que la classe ouvrière forme son front unique syndical en laissant de côté toutes autres conceptions qui ne se rattacheraiient pas à ce domaine? C'est l'heure ou jamais, je pense, de former une Fédération Syndicale Indépendante pour opposer au capitalisme notre force d'exploités en révolte.

Foin de nous la conception de cette fausse liberté individuelle, si elle doit être une nuisance à notre cause.

Christ a dit devant l'Humanité: « Aimez-vous les uns les autres ».

Puisqu'une partie des humains oublie ces paroles fraternelles, disons-leur — à ces aigre-fins du capitalisme — : *Tu ne vaincras pas, la main dans la main, tous pour un, un pour tous, nous restons unis dans le syndicalisme fédéraliste indépendant.*

A. B.

Utilité d'être Syndiqué

L'élément ouvrier a, plus que jamais, besoin de se syndiquer.

Nous assistons à une désorganisation systématique des organisations ouvrières, faite, non pas seulement par des individus ayant tout intérêt à voir les travailleurs désunis, mais même par les ouvriers inconscients qui ne comprennent pas que les coups qu'ils portent aux groupements syndicaux se tourneront contre eux-mêmes.

Le résultat de cette campagne est la destruction de la force prolétarienne.

Il s'agit donc de regrouper au sein des organisations syndicales tout le monde du travail. Unis, les travailleurs seront les maîtres, isolés, ils ne seront que les esclaves.

On se rend parfaitement compte que si l'état d'esprit ouvrier que l'on constate à présent persiste, aucune revendication essentielle ne sera écoutée du patronat.

Il ne faut pas également n'envoyer la force syndicale que dans un but de guerres sociales.

Il y aurait beaucoup à faire sur le terrain économique, si les forces ouvrières étaient rationnellement organisées, elles pourraient contre-balancer les forces patronales qui n'ont pour but que de se rendre maîtresses de toutes les branches de l'activité moderne afin de mieux exploiter les producteurs.

Nous constatons et nous ne devons pas oublier que du côté patronal, l'entente nationale et internationale est chose faite, alors que de notre côté cette entente est loin d'être un fait accompli.

Aucune considération de métier, de commerce, d'industrie, de religion, de patrie ne tient pour les exploités quand leurs intérêts pécuniaires sont en jeu: la défense de

leurs coffres-forts est le seul but qui prédomine.

Le prolétariat, sans distinction de tendances, d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses, doit s'unir, se grouper dans des organisations indépendantes et ce par la constatation de ce que les mêmes hommes sont à la tête des différentes branches commerciales et industrielles du pays. Contrairement à ce que croient certaines personnes, la fortune n'est pas très divisée, mais se trouve en presque totalité entre les mains des mêmes individus groupés en « sociétés anonymes ».

Que va-t-il advenir si les travailleurs ne réagissent pas?

Pour le moment, nous constatons que grands maîtres de la finance, des industries minières, des exploitations métallurgiques, et politiciens à la solde des premiers, se sentant les plus forts, essaient de briser dans l'œuf, et pour jamais, le départ de l'émancipation ouvrière.

Il nous appartient de les empêcher de concrétiser définitivement leurs actuels projets.

Comme nous le disions plus haut, il faut, pour cela, que les travailleurs reprennent leur place de combat dans les organisations syndicales ouvrières sans aucune distinction de tendances.

Dans le malheur comme dans le bonheur, sachons montrer que l'union, signe de force, est parmi les exploités.

A. S.

Aux Travailleurs

« Que de fois nous avons entendu avec profonde tristesse, cette phrase significative de la mentalité malheureuse d'un grand nombre d'employés: « Les ouvriers ont un sort meilleur que le nôtre ».

N'est-il pas profondément regrettable, en ce siècle d'émancipation sociale, en ce siècle où, plus que jamais, les efforts du prolétariat entier doivent converger vers le même but: l'écrasement du capitalisme, de constater l'animosité si peu compréhensible, criminelle même, divisant les travailleurs de la plume et du marteau?

Eh! quoi! camarades employés- Vous, les intellectuels, n'avez-vous pas encore compris ce que vos frères ouvriers ont depuis longtemps conçu?

Vous n'aviez jamais eu de foi en la force syndicale, cette force puissante, bientôt invincible, qui s'est lancée, bravement, à l'assaut de la redoute patronale?

Il a fallu que la grande tourmente de 1914 se déchaîne, pour que se réveille en vous le sentiment de justice, dont vous entrevoyez l'apothéose à l'horizon.

Mais quels sont donc, camarades employés, les soldats de cette force syndicale? quels sont les pionniers de la première heure?

Sachez que, sans vos frères manuels, qui, sans peur, ont affronté le danger, le plus grand nombre d'entre vous serait toujours à la merci du patronat sans scrupules, du capitalisme autant sectaire que néfaste.

Allons, compagnons, ne vous croyez pas d'une essence supérieure à eux! Départissez-vous de votre faux orgueil d'antan et comprenez enfin que, sur terre, existent deux classes bien distinctes: celle des exploités et celle des exploités.

(Journal L'Employé.) A. RENSON.

Le Sens de l'Orientation

Quand on pense à la rapidité des retours de nos pigeons, à la sûreté avec laquelle ils prennent le chemin du logis, on reste émerveillé devant le phénomène et l'on se demande par quel mécanisme physiologique ils retrouvent leur point d'attache.

Beaucoup d'auteurs, beaucoup de savants se sont occupés de cette question; malgré cela, elle se présente encore à nous comme un vaste point d'interrogation.

On a cependant fait, dans différents domaines, des constatations très curieuses. Mais, jusqu'à ce jour, ces constatations n'ont pas donné la clef du mystère.

Nous savons que la fourmi, transportée fort loin de sa colonie, n'hésite pas longtemps avant de prendre, d'un pas délibéré, le chemin du retour. Les obstacles même ne l'arrêtent pas; elle les contourne et puis c'est tout.

On sait aussi qu'une brebis transportée au milieu d'un bois et abandonnée à elle-même, retrouvera la bergerie.

Sur les nombreuses constatations que l'on a faites dans quantité de domaines, on a échafaudé de nombreuses théories dont la valeur scientifique n'est pas suffisamment démontrée.

L'idée qui réunit le plus d'adeptes est celle de l'existence d'un sixième sens qui se serait émoussé chez l'homme par la civilisation. Les animaux le posséderait à des degrés plus ou moins élevés et l'auraient conservé en raison même de leur existence.

Mais, par quoi ce sens serait-il mis en mouvement, fonctionnerait-il?...

Nous venons de trouver dans un grand quotidien l'avis du docteur Renault, de Toulon. L'article qui en fait mention nous a paru d'un intérêt tellement élevé que nous ne pouvons résister au désir de l'exposer à nos lecteurs.

Ce savant pense qu'il y a là une action magnétique due à la terre et que cette action est constante. Cette pensée l'a conduit à faire des observations et ces observations lui ont permis de relever sur les êtres (notamment chez l'homme) les effets matériels de cette action magnétique.

C'est ainsi qu'il a constaté que la zone mate, qui se dessine sur le foie, diminue de deux à trois centimètres et que la zone mate du cœur s'abaisse de huit à dix millimètres lorsque le sujet tourné d'abord vers l'ouest, se retourne vers le nord.

Il a, en outre, constaté que lorsque l'on approche un aimant du foie ou du cœur d'un sujet tourné vers l'ouest, les mêmes phénomènes se produisent, tout à fait comme si le sujet se tournait vers le nord.

« Ces faits, conclut le docteur Renault, » montrent les variations qui se produisent » dans le système nerveux et en particulier dans le « tonus » des organes qui dépendent de ce système sous l'influence » de l'orientation; ils mettent en évidence » que le magnétisme terrestre a une action » sur l'organisme, action qui échappe à » notre conscience de civilisé mais qui explique bien le sens de l'orientation chez » les animaux. »

Quantité d'autres observations, faites mêmes sur des infiniment petits montrent l'influence magnétique de la terre sur l'orientation des êtres.

D'autre part, n'est-il pas avéré que certains médecins du XV^e siècle attribuaient une grande importance à l'orientation, dans leurs prescriptions et ordonnaient même à leurs malades de se tourner dans un sens

déterminé pour avaler leurs drogues.

Si nous ajoutons à cela que le potentiel électrique augmente avec l'altitude, on se rendra compte pourquoi les oiseaux migrants trouvent d'autant plus vite leur chemin qu'ils s'élèvent davantage dans les airs.

Certes, les lignes qui précèdent ne prouvent pas définitivement l'existence du sixième sens. Mais elles ont au moins l'avantage d'orienter les études vers une base qui apparaît digne d'observations.

Il faudrait une série d'expériences précises. Elles aboutiraient probablement, non seulement à nous fixer sur la façon dont nos pigeons reviennent de voyage, mais aussi, comme le dit l'auteur de l'article que nous étudions, à « la possibilité de réveiller et de rééduquer chez l'homme ce sens certain de l'orientation que possèdent les animaux ».

A. SADET.

Maintien de la Journée de Huit Heures

M. Justin Godard a déposé à la Chambre des députés française, le 17 février 1922, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à donner une large publicité aux textes de la loi du 23 avril 1919 et des règlements qui en découlent ; afin de mettre un terme à la campagne de dénigrement, qui compromet la paix sociale, dirigée contre la journée de huit heures.

M. Godard estime que « la campagne contre la journée de huit heures a essentiellement pour base des légendes propagées dans un intérêt aisé à démasquer ».

« La loi de huit heures a été, dans une large mesure, même avant sa mise en vigueur, le prétexte d'une augmentation des prix. Elle a permis à beaucoup de gens de réaliser des bénéfices illicites considérables. Ces gens ne veulent pas une diminution des prix. La loi de huit heures leur sert d'explication et ils en jouent en spéculant sur l'ignorance du consommateur ».

« La loi de huit heures, d'autre part, en raison de l'intervention des organisations ouvrières rendue obligatoire pour l'élaboration des règlements d'administration publique, porte atteinte à la vieille conception de l'autorité patronale, et cela lui vaut l'hostilité des groupements patronaux ».

« Enfin, le capital n'ayant point fait, souvent, l'effort nécessaire pour être prêt au moment de la reprise des affaires, s'efforce de rejeter sur le travail ses responsabilités et d'obtenir par une augmentation de la journée l'accroissement de production qui aurait dû résulter de l'amélioration du matériel et de l'organisation commerciale. Le maintien de la courte journée met obstacle à la routine et à la paresse du capital ».

« Il importe, maintenant que trois années se sont écoulées depuis la promulgation de la loi, de voir ce que, de bonne foi, en ont pu tirer ceux qui en ont voulu la loyale application. Cela nous sera révélé par l'étude des règlements d'administration publique parus. Leur examen montre jusqu'à l'évidence que la loi de huit heures a été grossièrement caricaturée dans les polémiques, qu'en dehors de toutes considérations internationales elle porte, en elle-même, tous les moyens de permettre à l'industrie française de développer son activité ».

M. Godard montre que « même avant le vote de la loi, un des plus importants groupements industriels, l'Union des industries métallurgiques et minières, de la construction mécanique, électrique et métallurgique et des industries qui s'y rattachent, établissait la journée de huit heures par un accord du 17 août 1919 ».

Après avoir disséqué divers articles de la loi, M. Godard conclut : « La loi du 23 avril 1919, nous l'avons montré, est assez souple pour s'adapter à tous les besoins et permettre au travail de donner tout son effort utile de production. Cet effort doit être soutenu par un effort semblable du capital. Toute atteinte à la loi du 23 avril 1919 permettra à ce dernier d'échapper à ses obligations, de rester dans la routine, de se livrer à la spéculation, de s'évader à l'étranger, de rechercher les placements, sans risques, des emprunts. La France ne saurait plus supporter, sans dommage, cette désertion. La guerre a décimé le travail, elle a enflé démesurément le capital. Il n'est pas tolérable que celui-ci rejette encore sur le travail tout ce fardeau de la reconstitution de notre pays. La loi de huit heures, avec ses modalités inamovibles, fait la part du travail. Au capital

à prendre la sienne de bon gré. Et s'il ne le fait pas, c'est au Gouvernement à préserver la paix sociale que menace l'attitude du capital contre la journée de huit heures ».

« Il est un premier moyen que nous proposons aujourd'hui : c'est d'opposer aux légendes, aux mensonges, la vérité. Lorsque les gens de bonne foi connaîtront la loi de huit heures et ses applications, ils jugeront, et, à n'en pas douter, leur jugement sera en faveur de la loi ».

C'est pourquoi M. Godard demande à la Chambre d'adopter la proposition de résolution suivante :

« La Chambre invite le Gouvernement à donner une large publicité aux textes de la loi du 23 avril et des règlements qui en découlent, afin de mettre un terme à la campagne de dénigrement, qui compromet la paix sociale, dirigée contre la journée de huit heures ».

Mise au Point

Dans *Le Proletaire* du 15 avril, je lis un article du citoyen Dessis, où celui-ci a essayé de démontrer que toutes les industries, y compris celle du bois et de l'ameublement, sont soumises à la loi de concentration.

Vraiment, rien que cette affirmation suffirait de thèse à une longue polémique, si tel était le but d'un syndicaliste. Mais il y a autre chose à faire en matière syndicale. Néanmoins, je me permettrai de demander au citoyen Dessis de vouloir bien me renseigner où, quand et comment le fédéralisme a donné en France ses preuves d'impuissance. Non pas à la manière de ces messieurs les fonctionnaires burlesques qui eux se figurent avoir fait tout un travail quand ils ont comptés que en 1920 sur... tant de mouvements on a remporté... tant de victoires et... tant d'échecs : et de là concluent que le nombre de victoires étant supérieur de tant au nombre d'échecs.

Et par ce fait conclu que le centralisme donne au monde du travail tant et plus d'avantages et que le fédéralisme a fait faillite. Non, j'aimerais qu'il se base sur des réalités, sur des constatations de faits plus édifiants et plus éloquents dans leur simplicité que « le tape à l'œil mathématique ». Car en fait, si le fédéralisme a subi en France certains échecs, il n'en est pas moins vrai, et il faut y avoir vécu et y travaillé pour le savoir, que la situation des ouvriers français est, sur bien des points, préférable à celle des travailleurs belges, malgré leurs « nombreuses victoires ». Il est d'ailleurs des échecs parfois plus avantageux que la victoire. Je ne prendrai, à titre d'exemple, que celui de la guerre de 1914-1918. La belle victoire des Alliés ; celle si souvent prônée par certaines éminences soit-disant rouges. Eh bien, à propos de cette belle victoire, si nous envisageons dans le monde qui nous occupe, c'est-à-dire le monde du travail, car c'est celui-là seul qui doit nous intéresser ayant seul, logiquement, droits et mérites sur notre sphère. Nous constatons qu'en Allemagne, c'est-à-dire chez les « vaincus », le marché du travail est, sur beaucoup de points, préférable, plus avantageux même, que chez nous les vainqueurs. Eh bien ! le fédéralisme en France est la même chose : la situation de l'ouvrier dans ce pays est meilleure que celle de l'ouvrier de Belgique.

De même, le citoyen Dessis dit que nous objectons l'affiliation au P. O. B. pour justifier notre attitude ; il ajoute que cette raison n'est pas sérieuse car pour la soutenir il faudrait ignorer que tout mouvement en vue d'une conquête ouvrière ou sociale revêt un caractère politique. La loi sur la journée de 8 heures fournit un exemple frappant. En effet, citoyen, cette loi est venue alors que les ouvriers avaient imposé à peu près à tout le patronat les huit heures de travail et de ce fait j'estime que cela c'est de la moutarde après soupe. Oh ! je sais que vous allez me crier qu'elle est là pour faire respecter les huit heures, mais à cela je pourrais vous répondre en vous demandant combien de suites ont été données aux trois mille et quelques constats d'infractions à la loi qui ont été faits rien que pour Liège et les environs. Et alors, s'il n'y a pas suite, à quoi, mais à quoi donc sert votre loi ? Voyez-vous citoyen, si hélas ! vous croyez encore à la transformation de la société par une prise des pouvoirs gouvernementaux, nous, nous en sommes revenus et nous estimons que le fait de prendre le pouvoir n'est qu'une substitution ; on change l'étiquette et après c'est quif.

De même si les mouvements d'ensemble ne sont possibles qu'avec une direction centrale, permettez-moi de vous faire remarquer qu'ils sont bigrement mal exécutés. Exemple : le 1^{er} mai ; car je crois que vous avez dû compter bien peu de représentants des travailleurs du verre du Val St-Lambert et pour cause, tout syndiqués et tout centralistes qu'ils soient, ces braves militants du P. O. B. travaillaient de tout cœur et de toute âme.

Quel réconfort et quelle belle solidarité à l'égard de vos 720.000 syndiqués, citoyen.

Vraiment, si l'on ne peut imaginer que quelques centaines d'ouvriers groupés corporativement sur les bases fédéralistes, (une poignée d'hommes, quoi !), puissent posséder la force nécessaire pour accomplir le geste qui doit libérer le monde de la domination capitaliste, permettez-moi, oui, permettez-moi au moins de ne pas attendre ce si beau geste de la part de tant (720.000) de syndiqués, mais si peu syndicalistes.

F. MERCIER.

A qui pourrais-je imputer les échecs d'Ongrée-Marhay, Remicourt, Valentyn Cock, au fédéralisme ou au centralisme ?

F. M.

Si vraiment nous pouvions entendre

Si vraiment nous pouvions entendre le bruit que fait en ce moment l'innombrable agonie de quinze millions d'hommes, ah ! c'est bien simple, il n'y aurait plus pour nous, alors, qu'un geste à faire ? Aller, venir, serrer des mains, rire et manger, se soucier de ses propres soucis, s'asseoir tranquillement, organiser ses jours, sentir au dedans de son corps le chant tout chaud de l'espérance, tenir sa place au milieu de l'univers et respirer l'hiver travaillé de printemps, vivre, enfin vivre ; il y aurait un être au monde qui pourrait vivre, s'il se représentait ce qu'il y a au bout de la distance ?

Voir un enfant mourir — mourir de faim — voir dix enfants, voir cent enfants, voir des milliers, des centaines de milliers, voir des millions de regards se fermer, voir la foie des mères, leurs bras tordus, leurs souffrances de bêtes et voir tout à la fois : ulcères, purulences, ventres de monstres, corps évidés, peau violette, imprécations, nuits grelottantes, agonies rauques, montagnes de cadavres !... Ah ! quelles mains jointes vers la mort aurait un homme humain, s'il voyait ce qui est — et quel refus d'aller plus loin ! Nous, nous continuons. Nous commettons ce crime d'oser vivre parce que nos frères innocents commettent le seul crime d'être cachés par de l'espace. Les meilleurs disent : « C'est terrible ». Les meilleurs font un geste qui leur donne licence de n'en plus faire d'autre. Et ce sont les meilleurs !...

Les hommes d'Occident, vous ne voyez donc pas ce que vous faites ? Vous n'entendez donc rien. Vous imaginez donc que vous pourrez parler, plus tard, d'humanité et de pitié et vous servir de ces mots-là sans les empoisonner ? Vous pouvez supporter qu'on s'épanouisse ici et qu'on crève là-bas, vous le pouvez ? Et vous croyez avoir le droit d'échafauder des rêves et d'aimer des pensées sans que la faim des autres vous torde les entrailles ? Vos fronts, vos bras et vos mains d'assassins, vous pouvez donc vous en servir comme de fronts et de mains d'hommes ?

Mais il est impossible que vous ne sentiez pas qu'il n'y a qu'un étroit et farouche devoir si l'on ne se tue pas : c'est de jeter dans la balance tout ce qu'on a, tout ce qu'on est ! Forcé, révolte, argent qui deviendra du pain, intelligence, audace, énergie haletante, espoir, santé, nuits et journées : les voici, les voici !

La mort vous environne, vous les hommes de l'Est ? vous criez au secours. Nous entendons : sentez-vous que nous entendons ? Nous donnons tout, nous accourons, votre mal nous fait mal, mais vous n'avez pas peur : nous criions tout autour de nous, pour que vos cris se répercutent, nous sommes là, nous travaillons, nous inventions de quoi vous ranimer, nous trouvons tout ce qu'il faut trouver, et tant que nous vivrons, nous vous répondrons : Vous, vous vivrez aussi !

MAGDELEINE MARX.

GASPILLAGE DANS L'INDUSTRIE

La Commission pour la suppression du gaspillage dans l'industrie de la Federated American Engineering Society vient de déposer son rapport définitif dans lequel la dite commission expose les causes de gaspillage dans six industries spécialement choisies.

Les rapporteurs pensent « que les clients directs des établissements industriels peuvent jouer un rôle précieux en enseignant au public de meilleures méthodes d'achat et concourir ainsi à la stabilisation de l'industrie en réduisant certains facteurs des prix de revient et en répartissant la demande sur une longue période de temps ».

Le rapport propose également la création d'un service national d'informations industrielles, chargé de fournir des renseignements précis, réguliers et complets sur la production en cours, la consommation et les stocks disponibles.

Le 23 avril 1921, M. Hoover présentait au Congrès une demande de crédit de 618.000 dollars pour le département de l'Industrie. M. Hoover insistait sur la nécessité d'améliorer les services de documentation et d'informations commerciales, ainsi que sur les moyens d'obtenir des données sur les conditions de logement, sur les principes à recommander pour la suppression du gaspillage dans l'industrie, etc.

M. Hoover a proposé de créer au Département du Commerce douze nouvelles divisions ayant pour but l'étude de la situation commerciale et des débouchés. Il a déclaré que son département ferait un effort spécial pour réduire le gaspillage dans l'industrie en soumettant à une étude approfondie les mesures adoptées dans diverses branches de l'industrie.

Dans notre pays, le Comité Central Economique a montré une certaine activité dans les questions intéressant la lutte contre la vie chère et a fait différents essais pour arriver à la constitution d'un service d'informations dans le genre de celui que propose maintenant le rapport de la Commission pour la suppression du gaspillage aux Etats-Unis.

Le Comité Central Economique va constituer un comité d'étude sous la direction de M. Ernest Mahaim, comité d'étude chargé d'étudier toutes les graves questions économiques du moment, et d'éclairer les consommateurs par la publication du résultat de ses travaux.

LE COUT DE LA VIE A VIENNE

Voici un tableau comparatif des prix payés à Vienne pour les principaux articles d'alimentation et autres choses indispensables à l'existence, aux dates du 1^{er} janvier 1921 et du 1^{er} janvier 1922. Le prix est donné en couronnes. La couronne valait, avant la guerre, 1 fr. 05 de notre monnaie :

	1921	1922
Viande de bœuf	99.00	783.00
Farine	11.20	42.00
Pain	6.00	74.00
Graisse	278.00	1800.00
Margarine	104.00	925.00
Pommes de terre	7.20	75.00
Oufs	11.00	65.00
Mètre cube de gaz	5.00	60.00
Hectowatt d'électricité	1.50	11.00
Charbon	4.20	43.00
Bois	2.70	27.00
Allumettes	0.80	4.00
Un voyage en tramway	2.60	30.00

Les prix ont donc à peu près décuplé au cours de l'an dernier. Ils avaient simplement doublé au cours de l'année précédente.

LE COUT DE LA VIE A PARIS

A Paris, les indices généraux établis, en prenant le chiffre 100 comme point de comparaison en 1914, ont suivi les fluctuations suivantes :

1919 Premier semestre :	238.
1920 Premier trimestre :	295.
1920 Deuxième trimestre :	341.
1920 Troisième trimestre :	363.
1920 Quatrième trimestre :	370.
1921 Premier trimestre :	338.
1921 Deuxième trimestre :	307.
1921 Troisième trimestre :	295.

On est revenu exactement au coût de la vie du début de 1920, à l'exception des loyers qui continuent leur ascension.

Une Enquête sur la Loi des Huit Heures

Le Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce a pris l'initiative d'une enquête sur les points suivants:

1) Quelles sont les personnes qui peuvent être considérées comme investies d'un poste de confiance et qui doivent, comme telles, échapper à l'application de la loi en exécution à l'article 2, alinéa 7?

2) Quelles sont les industries soumises à l'influence des saisons qui devraient, conformément aux articles 5 et 8 de la loi, bénéficier d'une limitation équivalente de la durée du travail sur la base d'une période plus longue que la semaine, ainsi que d'une dérogation relative à l'interdiction du travail de nuit? Quelles devrait être cette base pour chacune de ces industries? Quelle serait l'étendue de la dérogation relative au travail de nuit à appliquer à chacune d'elles?

3) Sur quel espace de temps plus long que la semaine devrait être établie la limitation équivalente de la durée du travail pour les industries où il est fait usage du vent ou de l'eau comme moteur exclusif?

4) Quelles sont les industries qui, conformément à l'article 6, pourraient être autorisées à dépasser les limites fixées, soit que le temps nécessaires à l'exécution du travail ne puisse, en raison de sa nature, être déterminé d'une manière précise, soit que les matières mises en œuvre soient susceptibles d'altération rapide?

Quel devrait être dans ces différents cas le nombre maximum d'heures supplémentaires autorisés?

5) Quels sont, dans le sens de l'article 9, les travaux préparatoires ou complémentaires qui doivent nécessairement être effectués en dehors du temps assigné au travail général de production? Dans quelle mesure convient-il pour ces travaux de dépasser les limites normales?

Quelle devrait être l'importance des congés compensatoires accordés à ces personnes, conformément à l'article 10, paragraphe 4 de la loi?

6) Quels sont, dans le sens du même article, les agents dont le travail doit être considéré comme essentiellement intermittent? Quelle durée maximum convient-il d'assigner au travail de ces agents?

7) L'article 2 de la loi prévoit une réduction de la durée du travail normalement permise en faveur des ouvriers travaillant dans des chantiers ou locaux particulièrement insalubres. Quelle réduction y aurait-il lieu d'imposer dans chaque cas?

Exploitation et Privilèges

(Suite et fin)

Comme le travail consume la vie entière, nous verrons que ceux qui sont favorisés au point d'avoir le bonheur de travailler constamment et de vivre, sont strictement bornés à cette existence toute matérielle, tout animale, existence tous les jours compromise, tous les jours menacée, résultant d'une peine monotone et ayant l'effet pour résultat, c'est-à-dire qu'il leur est défendu de penser et de réfléchir, de rien connaître de ce qui les entoure, d'opérer le moindre développement intellectuel, le plus petit progrès moral, la plus légère amélioration de leur être physique, qu'il leur est défendu de s'occuper de ce qui les intéresse le plus, savoir, de leur propre situation, si ce n'est pour la maudire, ni des moyens d'y porter remède, si ce n'est pour se convaincre qu'ils leur ont échappé à tout jamais.

Quand je dis (défendu), je ne prétends pas que c'est par la loi. Oh non! la loi est bien plus cruelle. Si elle disait franchement comme le despote: « Vous travaillerez quand et autant que je le trouverai bon, et, dans ce cas, vous vivrez au jour le jour, sans plus » on subirait cette loi-là... en attendant qu'on put la renverser. Mais l'hypocrisie constitutionnelle proclame la liberté pour tout le monde, même de ceux qu'elle n'ignore pas être dans l'impossibilité matérielle de le réaliser jamais; l'égalité de tous les hommes, même de ceux dont, à son su, les uns pourront perpétuellement tout, et les autres ne pourront jamais rien. Et elle ne fonde que le droit du plus fort, ou du tout puissant, ou du plus riche; elle ne protège que ceux dont elle fonde le droit; complice obligée de leurs violences, de leurs spoliations, de leurs tromperies, elle ne soutient qu'eux, n'est armée que pour eux et

contre ceux qui les attaquent, toute idée d'égalité ou d'équité demeurant étrangère à cette conspiration légale de la force, de l'intelligence et de l'égoïsme.

Comment pourrait-il en être autrement? La loi est faite par eux seuls, pour eux seuls, formulée par eux, modifiée par eux, interprétée par eux, appliquée par eux, exécutée par eux.

Le maître fait travailler son esclave, le récompense ou le punit, le laisse mourir de faim ou le tue: une fois l'esclavage admis en principe tout cela est logique et peut exister, et existe même pour chaque esclave aussi longtemps qu'il ne brise ses fers. Mais la loi dont la lettre abolit la propriété de l'homme sur l'homme, et dont l'esprit fait de la propriété des lumières, de laquelle dérivent toutes les autres propriétés, un monopole en faveur de quelques-uns et contre tous les autres, cette loi est cent fois pire que le despotisme: c'est l'ironie, l'injure, l'outrage, joints à la barbarie.

Hé bien! nous vivons cette loi-là!

Aussi mettant de côté toute question de formes, nous ne nous attachons qu'à la réforme humanitaire ou sociale, d'où la réforme gouvernementale sortira d'elle-même et complète. Nous voulons pour tous les hommes du bien-être, la culture de l'intelligence, et une éducation morale rationnelle et solide. Chaque homme arraché à la misère, à l'ignorance et au vice, sera un puissant auxiliaire de plus pour nous faire sortir du cloaque ou la faiblesse, l'égoïsme, les tâtonnements, les escobarderies et le tripotage parlementaire nous enfoncent chaque jour un peu plus. Une fois hors des apparences sans réalité et des phrases sans raison, nous marcherons librement et vite. Et les formes nouvelles, en harmonie avec notre nouvel être, ne se feront pas attendre.

Lorsque la promiscuité ne sera plus dans la société nouvelle qu'une idiosyncrasie à l'égal dans tant d'autres penchants organiques, et que, comme les maladies, elle s'attachera à des individus de toutes les classes indistinctement, il n'y aura, moralement du moins, plus de mal du tout.

SALVATOR.

Autour d'un Conflit

La suite du conflit de la maison Tombeur, toujours à l'interdit, nous donne à nous les sincères syndicalistes pleine et entière confiance.

Nous avons pu remarquer que depuis le début de la grève les grands ateliers restent lugubres. Seul, avec leur honte, travaillent les quatre malheureux, « non inconscients » mais vaniteux-égoïstes et sans cœur, qui auraient préféré voir jeter sur le pavé des travailleurs comme eux plutôt que de partager la besogne. Ah! s'il s'était agit d'une augmentation de salaires, là, vous les auriez vu continuer le mouvement. Mais non, quant on a déjà commencé à amasser une petite fortune, non par la production, mais par le petit commerce, on devient pingre et on fini par se vendre. Il y en a même, dans ce monde, qui vendraient leur femme et leur fille, si cela était en leur pouvoir.

Oui, nous pouvons constater un fait bien marquant: C'est qu'aucun ouvrier, jusqu'à présent, ne s'est embauché dans cet atelier.

Soyons heureux du moral syndicaliste de nos membres et chantons pour ceux qui ont trahi la cause, comme dans « La Favorite »:

Ils restent seuls avec leur déshonneur.

Que le mot d'ordre soit: Personne à la maison Tombeur.

M. DENRO.

Les Parasites

Celui qui mange dans l'oisiveté ce qu'il n'a pas gagné lui-même, le vole; et un rentier que l'Etat paie pour ne rien faire ne diffère guère, à mes yeux, d'un brigand qui vit aux dépens des passants. Hors la société l'homme isolé, ne devant rien à personne, a le droit de vivre comme il lui plaît; mais dans la société, où il vit nécessairement aux dépens des autres, il leur doit en travail le prix de son entretien; cela est sans exception. Travailler est donc un devoir indispensable à l'homme social. Riche ou pauvre, puissant ou faible, tout citoyen oisif est un fripon. (J.-J. Rousseau).

LA VIE SOCIALE

Services Publics

Nous portons à la connaissance des membres absents à la réunion générale du 27 avril dernier, que le camarade Fr. Hellofs, n'appartenant à aucun des services communaux, a été admis à l'unanimité des camarades présents à la dite réunion, comme secrétaire du Syndicat Indépendant des Services Publics. Toutes communications ou correspondances devront donc lui être adressées, soit au local, rue de la Loi, 29, soit à son domicile, rue des Wallons, 120, Liège.

Les réunions de comité auront lieu pour le mois de juin, tous les mardis, à 7 h. 1/2 du soir, rue de la Loi, 29.

Une réunion spéciale aura lieu le jeudi 15 juin, à 7 heures du soir, au local, pour les services des travaux de la voirie et nettoyage de la voirie. Plusieurs points intéressant les camarades de ces services étant à l'ordre du jour, les membres sont priés d'assister à cette réunion le plus nombreux possible.

Erratum.—Dans le n° de mai du journal « Travail », une erreur s'est produite dans l'impression de l'article 24 révisé des statuts, article ayant trait au stage à effectuer par les nouveaux membres. Ce stage est de trois mois et non pas de six mois comme le portait l'article.

Voirie. 3° division.— Il existe dans certains services de la Ville le plus scandaleux autant que regrettable parti-pris à l'égard de membres du personnel ouvrier et ce au détriment de la bonne marche du travail. Nous citerons aujourd'hui en exemple la rancune dont est animé le détenteur d'une pareille autorité qui nous est odieuse parce que, tombée en des mains indignes. Cette rancune s'acharne sur l'un de nos camarades, L. Dumont, qui a le tort d'être honnête et d'appartenir à une Association indépendante.

Au service de la voirie, 3° division, sévit le brigadier Petitjean. Cet individu a choisi comme bouc-émissaire le camarade cité plus haut. Celui-ci se voit astreint aux besognes les plus dures, les plus répugnantes. Non que le camarade Dumont soit humilié du travail lui imposé! Seule, la constatation de cette haine inavouée autant qu'inavouable du brigadier révolte la loyauté de Dumont. Dernièrement eut lieu entre le brigadier et l'ouvrier, une explication en présence de M. Warocquier qui sait à quoi s'en tenir à ce sujet.

La situation devient très tendue et nous prions M. l'Ingénieur Pellegrin, chef du service de la voirie, de mettre, une fois pour toutes, ordre à un état de choses qui n'a que trop duré et qui pourrait amener des incidents très regrettables.

De plus, nous prévenons les Petitjean et consorts que nous ne laisserons pas arranger nos membres à leur sauce particulière, parce qu'aucune considération ne nous arrêtera dans l'accomplissement de ce que nous considérons comme notre devoir. Pour rappel, le Syndicat Indépendant des Services Publics ne porte pas la muselière.

Tout est bien qui finit bien.— Il paraît que le personnel ouvrier des Hospices Civils de Liège vient d'obtenir satisfaction au sujet de ses revendications. Nous en sommes heureux. On nous permettra cependant de constater que les intéressés ont fait preuve de plus de patience que lorsqu'ils firent partie du Syndicat Indépendant des Services Publics. Quand ils furent parmi nous, les camarades des Hospices exigèrent presque de voir aboutir leurs réclamations dans un délai de cinq à six semaines. Or, nous nous apercevons que le personnel en cause a dû attendre deux ans pour voir la réalisation de ses desiderata. D'où il résulte que:

Patience et longueur de temps

Font plus que force et que rage.

aussi bien chez les tout-puissants centralistes! que chez nous. Souhaitons qu'il en soit de même pour les chauffeurs d'école qui, ayant quitté notre organisation, alléchés par les promesses de certains habileurs, s'en furent aussi au Syndicat socialiste.

Pour faire prendre patience aux camarades en cause, on les réunit en septembre 1921 et on leur demanda de dresser un rapport détaillé du travail journalier effectué. Les camarades devaient obtenir satisfaction dans un bref délai. Ce leur fut promis de la façon la plus formelle. Voilà deux ans que les chauffeurs sont logés place du Maréchal Foch. Ils attendent toujours sous

l'orme. Il est vrai qu'en l'estivale saison, il est agréable d'être à l'ombre sous un feuillage touffu!!

Comme quoi, les farceurs syndicalo-politiques détiennent toujours le monopole du mercantilisme de la surenchère.

Un règlement d'ordre intérieur pour le personnel ouvrier communal a été voté le 11 avril dernier à Koekelberg. Nous souhaitons que les administrateurs communaux de Liège s'inspirent du dit règlement qui réaliserait les desiderata les plus chers du personnel ouvrier communal de notre ville. Voici les articles principaux de ce règlement:

Article 1^{er}. — Le personnel ouvrier se compose: a) d'effectifs; b) d'ouvriers à l'essai; c) de temporaires.

Les ouvriers à l'essai sont embauchés sur proposition de l'Echevin des Travaux et, au bout de six mois de bons services, ils sont nommés en qualité d'effectifs par le Collège.

Art. 3. — La semaine comprend quarante-cinq heures de travail effectif, soit cinq journées de huit heures et une journée de cinq heures de travail.

Art. 4. — L'Echevin a le droit dans des circonstances exceptionnelles et imprévues:

a) De modifier l'horaire fixé;
b) De faire travailler les ouvriers plus de huit heures moyennant un sursalaire de 50 p. c. pour les heures fournies dans ces conditions;

c) De les faire travailler la nuit, ainsi que les jours fériés et dimanches, moyennant un sursalaire de 100 p. c.

Est assimilé à un travail de nuit, même s'il a lieu le jour, le séjour à l'intérieur des égouts, soit pour le curage et leur visite pour des réparations à y exécuter.

Art. 5. — Un sursalaire d'au moins 25 p. c. est accordé aux ouvriers placés momentanément sur un chantier comme surveillants.

Art. 6. — Les salaires sont payés d'après le barème arrêté par le Conseil communal; ils sont mensuels et payés hebdomadairement.

Art. 7. — Le personnel ouvrier a droit à un congé annuel de douze jours ouvrables, de même qu'aux autres congés accordés aux employés de l'Administration avec salaire payé.

Art. 8. — Les heures ayant donné lieu à un sursalaire seront compensées par un chômage de la même durée.

Art. 9. — En cas d'incapacité de travail pour cause de maladie dûment constatée par certificat médical, les ouvriers ont droit à l'intégralité de leur salaire pendant les six premiers mois de maladie.

Si l'incapacité de travail perdure, le Collège peut de double en double quinzaine réduire le salaire successivement aux trois quarts et à la moitié.

En cas de décès, la veuve ou les ayant-droit touchent la quinzaine en cours, plus une indemnité de funérailles de 300 francs.

Art. 17. — En cas de circonstances extraordinaires prouvées, telles le manque de travail, le Collège se réserve le droit de licencier, en tout temps, moyennant préavis de deux mois.

Art. 20. — Pendant huit jours, à partir de l'affichage le bureau des travaux tiendra à la disposition des ouvriers ou de leurs délégués, un registre où ceux-ci pourront, soit individuellement, soit par voie de délégation, consigner les observations qu'ils auraient à présenter.

Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} mai 1922, et un exemplaire en français et en flamand en sera remis à chaque membre du personnel ouvrier.

Voilà donc Koekelberg, commune de 6000 habitants, faisant la leçon à la fameuse cité industrielle de Liège! Comme on peut le constater: stabilité des emplois avec nomination par le Collège; semaine anglaise; pourcentage légal pour travail supplémentaire; congé semblable à celui des employés, tout cela est inscrit dans le règlement intérieur dont il est question plus haut.

Syndicat des Ouvriers Ardoisiers de Liège et des environs.

La réunion mensuelle aura lieu le dimanche 11 juin, à 10 heures du matin, en son local, rue de la Loi, 29.

Ordre du jour:

1. Lecture des procès-verbaux;
2. Correspondance;
3. Paiements des cotisations;
4. Divers.

LE COMITÉ.

Union professionnelle des Travailleurs du bois, du bâtiment et de l'ameublement de Liège et environs.

Lundi 12 juin, à 5 h. 1/2: Assemblée
mensuelle, au local, 29, rue de la Loi.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal et correspondance. Nouveaux membres;
2. Rapport des sections;
3. Rapport sur l'organisation de Verriers;
4. Rapport sur la marche de l'atelier des sculpteurs;
5. Décision à prendre.

(Une proposition rejetée en comité général peut-elle être représentée par son auteur dans une assemblée générale?)

6. Décision à prendre en cas de grève de solidarité.

N. B. — La séance commencera à 5 h. 1/2 très précises, quel que soit les membres présents.

AVIS. — Il arrive que des camarades se présentent auprès du secrétaire pour lui demander conseil ou autorisation pour des dérogations au principe du programme admis par le Syndicat, soit sur les 8 heures ou autre point.

Le secrétaire ne pouvant personnellement prendre aucune disposition en ce sens, le Comité prie les membres, qui ont des demandes à faire de ce genre, de s'adresser au Comité qui se réunit tous les mercredis, à 6 h. 1/2.

LE COMITÉ.

CHEZ LES MÉCANICIENS

L'assemblée générale aura lieu le **Mardi 13 juin**, à 6 h. 1/2 heures, en son local, rue de la Loi, 29.

Ordre du jour:

Lecture du procès-verbal. — Admission de nouveaux membres. — Nomination de vérificateurs. — Divers.

Union des Syndicats indépendants de la Province de Liège

Le 2 juillet, à 9 h. 1/2 très précises, l'Union des Syndicats tiendra un Congrès Fédéral au siège de l'organisation, 29, rue de la Loi, Liège.

ORDRE DU JOUR:

Révision des statuts
Projet d'organisation d'une Confédération générale du Travail

Chaque groupe et chaque délégué de groupe est prié d'en tenir bonne note. Chaque délégué est prié d'envoyer au plus tôt son nom et son adresse au secrétariat de l'Union, 29, rue de la Loi.

L'U. D. S.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES AFFAMÉS DE LA RUSSIE

	Report	3.192-24
Liste par Ant. Servais	16-00	
Jodogne	4-00	
R. B.	1-00	
Liste par J. Bonhomme	19-00	
Liste par Ant. Servais	35-00	
Liste par Lambert Dumont	20-25	

3.287-49

Je dis trois mille deux cent quatre-vingt-sept francs quarante-neuf centimes.

L'Organe Fédéral

Nous pouvons être brefs sur la question du journal. La création de celui-ci, envisagée sous tous les angles, fut jugée indispensable. L'importance du journal *Travail* a été démontrée.

Nous croyons être arrivés à donner satisfaction aux différents groupes affiliés à la Fédération des Syndicats Indépendants. Si nous pouvons exprimer un regret, c'est de voir des membres ou même des comités ne pas donner leur avis sur certaines questions et laisser faire pour un mieux le comité du journal.

Il y a pourtant dans nos organisations des hommes qui savent écrire et qui pourraient collaborer plus ou moins régulièrement. Cela rendrait notre organe plus vivant.

Les groupes devraient, et nous félicitons ceux qui le font déjà, extérioriser leurs décisions.

Un journal auquel tous collaborent est

une force; mieux qu'un journal simplement syndical ou local, il peut agir sur tous les membres de la Fédération, parce que l'organe local reste forcément restreint.

Il y a donc lieu d'examiner cette collaboration, au point de vue de l'intérêt général, de tous les camarades doués et qui par ce fait ont le devoir d'aider fraternellement le comité de rédaction.

A ces camarades, nous ne ferons pas l'affront de supposer un instant que c'est une question de gros sous qui empêche leur collaboration éventuelle à *Travail*. Alors, donc à l'œuvre pour le plus grand bien de tous.

LA REDACTION.

Une Séance

Pendant qu'avait lieu, le 27 avril dernier, notre réunion générale pour la présentation du nouveau secrétaire du Syndicat Indépendant des Services Publics, le camarade Fr. Hellofs, se tenait également une assemblée place du Maréchal Foch. La réunion de la Centrale des Services Publics était convoquée pour procéder à un referendum au sujet du cumul.

Le président de la dite Centrale en est adversaire. Le secrétaire estimait pouvoir briguer un mandat politique en assumant le secrétariat permanent. Le président adversaire du cumul pour les autres en est partisan quand son intérêt est en jeu. De sa part, ce ne nous étonne guère. Nous le connaissons jadis, lorsque membre de notre Syndicat, il se faisait déjà remarquer par ses appétits d'arriviste. Maintenant, presque arrivé à ses fins, il veut défendre à outrance de suivre sa trace.

Voilà donc à quoi servent les organisations syndicales politiques: Servir de tremplin pour les buts personnels d'individus payés par les syndiqués, des intérêts desquels ils n'ont cure.

Rien d'étrange à cela, direz-vous, puisque nous remarquons que les dirigeants des syndicats politiques sont des politiciens, des cumulards. Soit. Mais ce qui heurte le bon sens, la logique, c'est de vouloir frapper d'ostracisme un nouveau venu au syndicalisme, en l'occurrence le secrétaire permanent de la Centrale, parce qu'il briguerait un mandat politique, alors que les anciens se font remarquer par l'appétit le plus féroce du fromage. N'avons-nous pas vu au dernier congrès du parti, dit ouvrier, une écrasante majorité voter pour le cumul?

Que les camarades affiliés aux centrales réfléchissent, ils verront à quoi servent leurs organisations. La réalisation des promesses faites par les politiciens avant les élections, sont remises aux calendes grecques, une fois ces politiciens hissés au pinacle. Les camarades devront admettre que la force ouvrière réside dans le syndicalisme tout court, c'est-à-dire débarrassé de l'emprise de la politique. Alors, disant avec nous: la politique hors des syndicats et ceux-ci hors des partis, nous pourrions marcher la main dans la main pour la défense de la même cause.

Aux Camarades d'Atelier

Successivement, tous les membres occupés dans un même établissement seront convoqués à des réunions spécialement organisées pour eux.

Le but de celles-ci est de resserrer les liens de confraternité qui sont à la base du syndicalisme et de rechercher les moyens d'activer la propagande.

Jusque maintenant, les membres ont dû s'orienter d'eux-mêmes sur les faits du jour et prendre les dispositions d'après ce qu'ils ressentent.

A leur honneur, il faut constater que, dans bien des cas, les dispositions prises étaient inspirées par un vrai sentiment d'attachement à l'organisation et d'autant plus appréciable, qu'aucun mot d'ordre n'était donné.

Tout en respectant ce principe de la liberté individuelle, le résultat des réunions projetées ne fera que renforcer l'esprit de combativité de nos membres et les faits qui seront portés à leur connaissance de part et d'autre, serviront à leur documentation.

Par les renseignements recueillis, à chacune d'elles, nous pourrions former un dossier complet des réclamations à présenter contre l'organisation défectueuse des ateliers et prouver que le rendement effectué est plutôt à la faveur de l'ouvrier et par contre que les diminutions successives de

salaires consenties par d'aucuns, mais imposées aux intéressés, n'ont d'autre but que de la réduire à l'état d'avant-guerre, situation que nous ne laisserons plus revenir, quoiqu'en pensent nos dirigeants. Ce temps est révolu.

Conformément à cette décision, une première réunion a été convoquée. Celle-ci concernait nos membres de St-Léonard-Outils. Les renseignements recueillis à ce premier échange de vues, ont fait ressortir la mauvaise organisation intérieure de l'atelier, l'outillage périmé; l'hygiène désastreuse, la mentalité spéciale des chefs dont certains conduiraient le personnel à la cravache, s'ils l'osaient; le manque de renseignements ou conseils à donner par les brigadiers (encore un peu, on serait tenté de croire qu'ils sont incompetents), etc.

Nous reviendrons sur ces sujets plus tard et nous étalerons au grand jour la beauté de l'organisation de cet atelier qu'est St-Léonard-Outils.

Cependant, quelques réflexions sont nécessaires:

Les ouvriers se plaignent de cet état de choses; seulement la véritable cause en est au manque de volonté de leur part. Ils doivent pourtant savoir qu'ils sont les créateurs de toute chose, que par leur union, leur solidarité, rien ne peut s'opposer à ce qu'ils soient traités en hommes et non en vulgaire marchandise.

Qu'ils aient donc confiance, qu'ils assistent aux réunions, où ils apprendront à se connaître, à se comprendre et bientôt (plus tôt qu'ils ne le croient) un changement radical pourra être fait à leur situation; mais pour cela, il faut vouloir et vouloir c'est pouvoir.

Espérons que les ouvriers comprendront leur intérêt tant moral que matériel et qu'aux réunions prochaines, tous les membres convoqués y assisteront.

E. WILLEMS.

MAISON DES SYNDICATS

Le Conseil d'administration rappelle aux camarades des Comités de groupes que les séances doivent se terminer pour 10 h.

Il prie donc les camarades de tenir compte de ce rappel.

Pour le Conseil d'administration:

E. WILLEMS, *secrét. adj.*

Aux Ateliers Libert

Société liégeoise de constructions
de machines

Des réclamations sont parvenues contre certains ouvriers qui acceptent de faire des heures supplémentaires alors qu'aucun cas ne motive cette façon d'agir.

Il paraîtrait même que la direction ne veut assumer aucune responsabilité concernant cette infraction de la loi, parce que l'ordre d'effectuer ce supplément ne provient pas d'elle. A l'entendre, ce serait le contremaître qui, par excès de zèle, demanderait aux ouvriers s'ils consentiraient à travailler en plus.

Eh bien, nous aimons à prévenir charitablement, et la direction et les contremaîtres et les ouvriers, qu'ils ne peuvent laisser travailler en dehors des heures réglementaires. L'article 20 de la loi est formel à cet égard et les chefs d'entreprise sont civilement responsables.

Mais, il n'y a pas que la responsabilité patronale.

Les ouvriers doivent savoir que la réforme de la journée de travail à 8 heures par jour est la plus grande conquête ouvrière obtenue jusqu'à ce jour, car elle permet aux travailleurs de jouir un peu plus de la vie. Que ceux-là se rappellent le temps d'avant-guerre où ils devaient trimer 10, 12 et 14 heures sans avoir jamais de répit à moins que d'être sans travail.

Qu'ils comparent et qu'ils se demandent s'ils voudraient voir revenir l'époque des longues journées.

Si momentanément, les sommes gagnées supplémentaires peuvent leur être utiles, qu'ils sachent qu'ils font un tort énorme à leur santé et qu'il est presque certain que cet argent est destiné aux médecins, car le surmenage engendre la maladie.

D'un autre côté, il y a encore la crise du chômage; beaucoup de camarades chôment toujours et c'est un crime de lèse-humanité que de vouloir se réserver une partie du travail qui soulagerait la misère d'une famille. Quand ils étaient sans ouvrage, ces mêmes ouvriers qui aujourd'hui, narguent la misère d'autres, étaient peinés de ne pouvoir

travailler; qu'ils se rappellent ce temps et songent aux infortunés qui sont obligés, à cause de cet égoïsme, d'avoir recours au secours chômage.

Ils ne peuvent prétendre non plus que la cause en est aux salaires; qu'ils sont dans l'obligation de faire ces heures parce que ceux-ci sont insuffisants. Si ces motifs étaient même réels, ce ne serait pas encore une raison pour permettre l'abus des heures supplémentaires, car les législateurs bourgeois ne l'admettent pas eux-mêmes, alors qu'ils ont déjà permis tant de dérogations.

Si les salaires sont trop peu élevés qu'ils réclament de meilleurs; qu'ils n'acceptent pas bénévolement et docilement toutes les mesures édictées par le patronat; qu'ils sachent exiger un salaire leur permettant de vivre eux et leur famille.

Voilà, donc, les considérations que nous avons à émettre concernant la conduite de ces ouvriers dociles, pleutres, qui n'osent regarder quelqu'un de face et nous les avertissons que des mesures seront prises s'ils ne veulent pas se conformer à la tradition générale de l'atelier c'est-à-dire 8 heures par jour.

S'ils continuent, nous leur enverrons l'inspection du Travail pour la question légale et l'organisation fera le reste.

A bon entendeur, salut.

A PROPOS DE LA CAISSE DE SOLIDARITÉ

Depuis un certain temps, il ne se passe pas de semaine, sans que le Comité n'ait à statuer sur une demande de secours de la Caisse de Solidarité. C'est vraiment à se demander si les membres croient appartenir à une mutuelle quelconque.

Rappelons donc une fois pour toutes, que la Caisse de Solidarité ne peut intervenir que dans des cas exceptionnels (maladie). Cette Caisse est instituée pour soutenir des camarades en lutte et appartenant à d'autres groupes; pour un ou l'autre de nos membres atteint dans ses intérêts pour une cause ayant trait à l'organisation syndicale; pour parer à des obligations contractées pour tous les membres et que ceux-ci ne peuvent remplir à cause de la situation anormale qui leur est faite par la crise du chômage (tel le paiement du journal); enfin, pour toute question de solidarité ayant un caractère général et syndicaliste.

PAYEMENT DES COTISATIONS

Pour rappel, les membres sont informés que le paiement des cotisations a lieu tous les samedis après 4 h. Le trésorier et le secrétaire se tiennent à la disposition des membres jusque 7 heures.

Guerre à la Guerre

O mères, ô femmes, ô filles éplorées, endeuillées, ce n'est pas l'appel à la révolte que nous lançons dans ce cri: Guerre à la guerre.

C'est un cri de douleur, d'angoisse, pour les massacres d'humains que trament dans l'ombre les gouvernants soumis aux capitalistes, aux militaristes, aux spéculateurs sans honte, sans pitié, assoiffés de sang.

Malgré les fêtes, les discours patriotiques dont se saturent les super-patriotes, n'oubliez pas les horreurs vécues de la guerre 1914-1918.

L'Europe continue à verser le sang, les monceaux de cadavres s'élèvent sur notre continent de façon aussi effroyable que pendant la «grande-guerre» pour le droit et la justice.

Ironique sauvagerie du monde civilisé!

O mère, ô femme, nous t'implorons, refuse ton concours à ces œuvres de mort et d'abâtissement humain, apprends à tes fils à haïr la guerre.

Guerre ou Conflit

Quand on écrira l'histoire militaire du XXe siècle, on ne dira plus comme jadis: la Guerre des deux Roses, la Guerre de la Succession d'Espagne, la Campagne de France ou de Russie.

Non, ce sera bien plus simple.

On écrira: le Conflit des Mines d'Or, la Grande Guerre des Métaux — celle d'hier — ou la Guerre mondiale des Pétroles — celle de demain — et on sera dans la vérité stricte, les conflits modernes n'étant plus que des campagnes de monstrueuses spéculations et d'accaparements mondiaux.

Gaudin de Villaine.

Éditeur: M. DEMOULIN

Imp. F. FORIER, r. de la Madeleine, 38, Liège.